



Rapport annuel 2013-2014

le 11 mars 2015



BCI 

BUREAU DE
COOPÉRATION
INTERUNIVERSITAIRE

Table des matières

Section I	Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) - au service des universités québécoises	5
A.	Mise en contexte : 2013-2014, une année charnière	5
B.	De la CREPUQ au BCI : un virage majeur	5
C.	Une mission renouvelée	6
D.	Mandats du BCI	7
Section II	Rapport d'activités 2013-2014	9
A.	Introduction	9
B.	Coordonnateur et gestionnaire de services	9
B.1	Services	9
B.2	Système d'information sur les personnels des établissements universitaires	10
B.3	Quelques publications régulières, outils collectifs de travail et activités	12
B.4	Désignation de représentants	13
C.	Principales activités menées par les comités et sous-comités du BCI	15
C.1	Les affaires académiques	15
C.2	La recherche	18
C.3	Les relations internationales	19
C.4	Les affaires administratives et financières	20
C.5	Les ressources humaines	22
C.6	Les secrétaires généraux	23
C.7	Les bibliothèques universitaires	24
C.8	Les registraires	25
C.9	Les affaires médicales	29
C.9.1	Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle des facultés de médecine québécoises (CVDPCFM)	30
C.9.2	Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises (CVDPM)	31
C.10	La Commission d'évaluation des projets de programmes	33
C.11	La Commission de vérification de l'évaluation des programmes	34

Acronymes

Acfas	Association francophone pour le savoir
ACPAU	Association canadienne du personnel administratif universitaire
AEEA	Accueil des étudiants étrangers à l'aéroport de Montréal
BADISAU	Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
BEC	Bulletins d'études collégiales
CaRMS	Service canadien de jumelage des résidents
CFQCU	Conseil franco-québécois de coopération universitaire
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CIQAM	Comité interfacultaire québécois des admissions en médecine
CLES	Comité de liaison de l'enseignement supérieur
CNU	Conseil national des universités
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
DHCEU	Diplômés hors du Canada et des États-Unis (des facultés de médecine)
EPE	Enquête sur le personnel enseignant
FRQ	Fonds de recherche du Québec
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MFEQ	Ministère des Finances et de l'Économie
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPQ	Office des professions du Québec
PARUQ	Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises
PÉE	Programme d'échanges d'étudiants
SIFU	Système d'information financière des universités
SYSPER	Système sur les personnels des établissements universitaires québécois

Comités du BCI

AG	Assemblée générale
CA	Conseil d'administration
CDFM	Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec
CEP	Commission d'évaluation des projets de programmes
CR	Comité de la recherche
CVDFM	Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales
CVDPCFM	Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle
CVEP	Commission de vérification de l'évaluation des programmes
MEDU	Comité des affaires médicales
RGUQ	Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises
SC-ASS	Sous-comité sur les assurances
SC-BIBL	Sous-comité des bibliothèques
SC-FA	Sous-comité des finances et de l'approvisionnement
SCR	Sous-comité des registraires
VRAA	Comité des affaires académiques
VRAAF	Comité des affaires administratives et financières

SECTION I LE BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI) - AU SERVICE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

A. Mise en contexte : 2013-2014, une année charnière

En 2011-2012, la décision du gouvernement québécois de hausser les droits de scolarité universitaires a provoqué des débats sociaux importants qui ont mené à un changement de gouvernement, lors d'élections générales tenues en août 2012. Le nouveau gouvernement a organisé, en février 2013, un Sommet sur l'enseignement supérieur pour que les enjeux qui avaient suscité le plus de discussions y soient analysés par l'ensemble des partenaires du monde de l'enseignement supérieur.

Eu égard aux résultats obtenus en s'appuyant sur leurs méthodes et structures traditionnelles de représentation de leurs intérêts communs, les universités québécoises se sont penchées de façon critique sur leur capacité d'être représentées collectivement de manière efficace.

À l'issue d'une réflexion menée au cours de l'été 2013, une restructuration importante de l'organisation collective qui fédérait les universités québécoises depuis 50 ans, la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), a été approuvée par les dix-neuf chefs d'établissement universitaire. Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est l'organisation issue de cette réflexion qui a pris le relais de la CREPUQ, dès le 3 janvier 2014.

B. De la CREPUQ au BCI : un virage majeur

Rappelons que, fondée en 1963, la CREPUQ a été constituée en société à but non lucratif en 1967; elle s'est dotée d'un secrétariat permanent en janvier 1968.

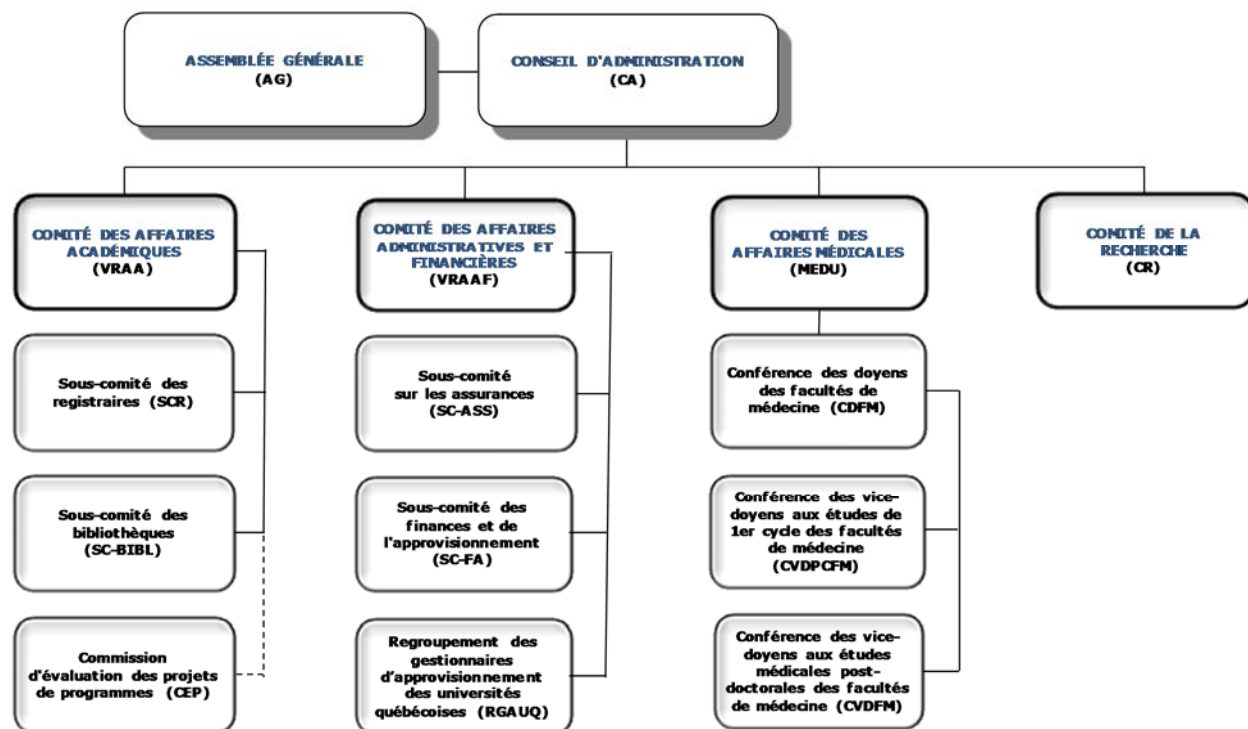
Depuis ce temps, les cotisations annuelles de ses membres constituent l'essentiel du financement de l'organisation. Le BCI appartient exclusivement aux universités, est totalement à leur service et est entièrement voué à la défense et à la promotion de leurs intérêts.

Si le BCI est toujours l'organisme privé qui regroupe, sur une base volontaire, les établissements universitaires québécois qui y adhèrent, le profil de cette organisation a été significativement modifié au cours de cette période de transition.

Le mandat de porte-parole des universités québécoises qui incombait à la CREPUQ lui a été retiré; dorénavant chaque université est responsable individuellement de ses propres interventions publiques, notamment auprès des autorités gouvernementales. Le BCI n'a plus le mandat de faire valoir les positions communes des universités sur les sujets qui les concernent. Par voie de conséquence, le poste de directeur des communications de la CREPUQ a été aboli et le poste de président-directeur général a été transformé en un poste de directeur général dont les responsabilités se concentrent sur la gestion interne du secrétariat du Bureau plutôt que sur les relations externes.

La restructuration a aussi vu l'élimination de plusieurs comités qui fonctionnaient depuis de nombreuses années sous l'égide de la CREPUQ. Par exemple, les comités de l'information et des relations publiques, des relations internationales, des ressources humaines et celui des secrétaires généraux ont été abolis. Plusieurs sous-comités et groupes de travail ont également cessé leurs activités sous l'égide du BCI. La nouvelle structure des comités du BCI est illustrée à la figure suivante. Le rapport d'activités 2013-2014 qui sera présenté à la section suivante fera état notamment des principales réalisations de ces comités au cours de la dernière année.

Structure des comités du BCI



Le personnel de la CREPUQ avait déjà compté plus d'une quarantaine d'individus; celui du BCI a été réduit. Sous la responsabilité du directeur général, vingt-deux employés permanents et quatre contractuels se partagent les tâches inhérentes aux activités du BCI : préparation et suivi des réunions, études, rédaction de documents et gestion des services.

La gouvernance de l'organisation a également été revue : à un Conseil d'administration (CA) regroupant tous les chefs d'établissement universitaire québécois, qui se réunissait cinq fois par an, succédera un nouveau CA qui ne comptera plus que cinq administrateurs provenant de la haute direction des universités et qui devra comprendre au moins deux chefs d'établissement. Dorénavant, tous les chefs d'établissement ne se rencontreront qu'au cours d'assemblées générales. Formellement, les membres du BCI ne seront plus les chefs d'établissement eux-mêmes, mais bien les 19 établissements universitaires québécois. De nouveaux règlements généraux, qui traduisent ces changements, ont été élaborés au cours de l'hiver et du printemps 2014, puis entérinés à l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2014.

C. Une mission renouvelée

La mission du BCI se décline essentiellement en deux points majeurs comme suit :

- Rendre accessible aux administrateurs universitaires québécois des services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, principalement en matière d'enseignement, de recherche et de gestion
- Favoriser leurs échanges et alimenter leurs réflexions autour de projets communs

D. Mandats du BCI

Comme la CREPUQ le faisait, le BCI favorise la recherche de solutions pour améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois, pour favoriser l'harmonisation des politiques et pratiques des établissements universitaires québécois, pour l'adoption, lorsque les circonstances s'y prêtent, de positions communes, et pour la mutualisation et la création de services collectifs.

Le BCI produit dossiers et rapports sur divers sujets d'intérêts pour ses membres et assiste les universités dans leurs prises de décisions tout en offrant un soutien occasionnel à certaines interventions publiques ponctuelles menées conjointement par des établissements membres.

Il est un coordonnateur et un gestionnaire de services porteurs d'économies d'échelle pour ses membres et contribue au développement d'outils de travail collectifs et de systèmes d'information utiles aux universités et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), ainsi qu'à d'autres ministères du gouvernement du Québec.

Il demeure également, comme il l'a toujours été, un lieu de rencontre qui favorise la réflexion, la concertation et le ressourcement chez ses membres.

À l'exception du mandat de porte-parole, le BCI conserve donc l'essentiel des mandats de la CREPUQ. Ses comités regroupent les cadres supérieurs responsables des grands secteurs d'activités universitaires : enseignement, recherche et affaires administratives et financières.

Le BCI est donc toujours :

- Un forum d'échange et de concertation

Le BCI est un forum permanent d'échanges et de concertation qui offre aux gestionnaires la possibilité de partager, entre pairs, leurs expériences, problématiques et points de vue. Il permet ainsi d'améliorer l'efficacité générale du système universitaire québécois. Dans de nombreux domaines, ces échanges favorisent l'harmonisation des politiques et pratiques, suscitent des gains d'efficacité et débouchent fréquemment sur l'adoption de positions communes. Ils conduisent dans certains cas à la création de services collectifs.

- Un service d'étude et de recherche pour les administrations universitaires

Pour favoriser cette concertation et donner un solide appui aux échanges qui se déroulent au BCI, des travaux de recherche y sont régulièrement effectués. Ils touchent de nombreux sujets et visent à éclairer les directions universitaires.

En voici quelques exemples : évaluation de l'impact des politiques, production d'indicateurs du système universitaire, analyses touchant le financement des universités.

- Un coordonnateur et un gestionnaire de services

Parmi les mandats importants dont le BCI assure la continuité, mentionnons les liens avec les ordres professionnels, les achats en commun pour les bibliothèques universitaires et la négociation de licences collectives, la gestion d'un système de recherche et de demande de documents dans l'ensemble des bibliothèques universitaires, la reddition de comptes au nom des quatre universités dotées d'une faculté de médecine en ce qui a trait à la formation médicale, ainsi que le maintien de bases de données et de systèmes d'information sur les universités.

Le BCI gère toujours le système d'Autorisation d'études hors établissement permettant aux étudiants québécois de suivre un cours dans une autre université au Québec ainsi que le système de transmission électronique des bulletins d'études collégiales et le contrôle des acceptations multiples.

Le BCI assure également les fonctions d'assurance qualité des programmes universitaires que l'État québécois avait confiées à la CREPUQ à la fin des années 1980 (évaluation de la qualité des projets de nouveaux programmes (CEP) que les universités souhaitent implanter, à laquelle les universités ont ajouté, en 1991, la vérification des mécanismes d'évaluation périodique de chaque établissement (CVEP)). Même si les travaux de la CVEP ont été suspendus après le dépôt, en mars 2013, du rapport du troisième cycle de vérification en raison des discussions entourant la mise sur pied d'un éventuel Conseil national des universités (CNU) qui pourrait assumer ces responsabilités, le mandat d'assurance qualité des programmes universitaires demeure au BCI. On fera état des activités accomplies par le BCI en cette matière en 2013-2014 aux sections C.1 et C.11.

SECTION II RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013-2014

A. Introduction

Comme on l'a vu plus haut, les mandats du BCI couvrent une variété de fonctions, de services et de secteurs au bénéfice des universités québécoises. Dans certains cas, il s'agit d'activités offertes « en continu » dont le BCI assure la pérennité, comme l'accès à des bases de données, des extranets et des systèmes informatiques. Ces éléments seront répertoriés dans la partie suivante. Par la suite, on rapportera les principales activités menées par les comités et sous-comités du BCI dans leurs différents secteurs. La période couverte par ce rapport porte du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014.

B. Coordonnateur et gestionnaire de services

Le secrétariat du BCI gère des systèmes d'information et des services qui entraînent des économies d'échelle importantes pour le compte des établissements universitaires. Il développe également pour eux certains outils de travail, dont on présente ci-après quelques exemples.

Dans les sections qui suivent, on trouvera quelques exemples d'activités, de systèmes, de services et de publications qui ont été générés par le BCI au cours de l'année 2013-2014 dans les différents secteurs. Sans vouloir être exhaustive, la partie B vise à donner des exemples représentatifs de la variété des réalisations du BCI sur une année complète et dans tous ses champs d'intervention. La partie C qui suivra offrira un inventaire plus détaillé des réalisations émanant des divers comités et sous-comités du BCI.

B.1 Services

- Coordination des activités des comités, commissions, sous-comités et groupes de travail : préparation et suivi des documents de réunions
- Transmission électronique des dossiers scolaires du collégial aux universités, dans le cadre du processus d'admission; au trimestre d'automne 2013, les universités sont venues y consulter quelque 136 000 dossiers
- Gestion de l'entente relative aux autorisations d'études hors établissement qui permet à un étudiant de suivre dans une autre université (d'accueil) un cours qu'il ne peut suivre dans l'université (d'attache) où il est inscrit. Environ 15 000 étudiants s'inscrivent chaque année à au moins un cours dans le cadre de l'*Entente sur les autorisations d'études hors établissement* dont les universités ont convenu
- Mécanisme de contrôle des acceptations multiples pour les étudiants de premier cycle. Pour les admissions de l'automne 2013, quelques centaines d'étudiants en situation d'acceptation multiple dans des programmes contingentés de premier cycle ont été repérés
- Transmission électronique des relevés de notes d'étudiants universitaires à d'autres établissements universitaires et à certains organismes subventionnaires. Plus de 60 000 fichiers ont été transmis par les universités, au moyen de l'environnement sécurisé du BCI, au cours de la dernière année
- Coordination du Programme d'échanges d'étudiants dans le cadre d'ententes conclues avec 444 établissements d'enseignement supérieur (ou regroupements d'établissements) de 25 pays. Entre 2008-2009 et 2012-2013, 9 182 étudiants ont bénéficié du programme, dont 2 109 Québécois

- Accueil des étudiants étrangers à l'aéroport de Montréal et service Accueil Plus (voir la Section II – C.1 f)
- Gestion et contrôle de l'application, par les universités dotées d'une faculté de médecine, des « Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale »
- Gestion des stages d'acclimatation offerts par les facultés de médecine aux médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) nouvellement admis en résidence
- Gestion de l'*Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires canadiennes*, émission d'environ 27 500 cartes de présentation chaque année, et gestion de Colombo, un système permettant à la clientèle universitaire d'effectuer des recherches et de demander, par l'intermédiaire du prêt entre bibliothèques, les documents qui ne sont pas disponibles localement
- Négociation et gestion des ententes relatives à l'acquisition en commun de différents produits, en particulier de produits documentaires sur support électronique ou de licences d'accès à ces produits, dans la perspective du développement concerté et au meilleur coût des collections des bibliothèques universitaires (plus de 145 abonnements totalisant 9,6 M\$ en 2013-2014)
- Gestion du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) et négociation du Programme de prévention et de gestion des risques (primes de 11,2 M\$ en 2013-2014)
- Gestion de l'assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite des universités québécoises (prime de 0,7 M\$ en 2013-2014)
- Gestion du Régime d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers (prime de 8,0 M\$ pour 8 900 étudiants étrangers couverts en 2013-2014)
- Gestion du régime d'assurance accidents pour les étudiants des cycles supérieurs (71 000 étudiants couverts à l'hiver 2014)
- Gestion du régime d'assurance accident pour les étudiants de premier cycle (112 000 étudiants couverts à l'hiver 2014)
- Coordination du Projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs
- Évaluation des projets de programmes par la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP)
- Production et transmission aux établissements d'un ensemble de données provenant du Système d'information financière des universités (SIFU)
- Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires (BADISAU)

B.2 Système d'information sur les personnels des établissements universitaires

Le BCI a développé le Système sur les personnels des établissements universitaires québécois (SYSPER). Ce système fait une recension annuelle des emplois, des principales caractéristiques sociodémographiques et de la rémunération de toutes les personnes ayant œuvré dans les établissements universitaires québécois au cours de l'année en cause.

Le recensement annuel spécifique sur les professeurs, que le BCI réalisait par le biais de l'Enquête sur le personnel enseignant (EPE), est maintenant intégré à SYSPER. Ce dernier contient davantage

d'éléments d'informations et permet une vision sur l'ensemble de l'année, plutôt qu'une lecture au 1^{er} octobre, qui caractérisait l'EPE. Le niveau de détail de SYSPER permet à la fois de décrire les réalités locales et d'établir la comparabilité de l'information d'un établissement à l'autre.

La transition et la correspondance des deux systèmes ont été assurées, de même que la liaison historique des données. De plus, tous les produits statistiques développés à partir de l'EPE demeurent disponibles. C'est maintenant à partir de SYSPER que s'effectue la reddition de compte de toutes les catégories de personnel des universités québécoises au MESRST.

En effet, c'est dans le cadre de l'*Entente relative aux systèmes d'information sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire et à certaines autres activités*, que le BCI s'est vu confier par le MESRST la responsabilité de la gestion et du développement de systèmes de données, dont SYSPER. Ce mandat comprend les activités de collecte, de validation et de mise à jour des données, la réalisation de fichiers de données de base et de fichiers d'exploitation, de même que la diffusion des données. Il peut également inclure d'autres activités requises pour l'application de l'Entente et d'autres services spécifiques demandés par le MESRST. Il est à noter que toutes les informations transmises au MESRST ont d'abord fait l'objet d'approbation de la part de chaque université et sont rendues disponibles à l'ensemble de celles-ci. SYSPER permet aux différents acteurs d'améliorer leur compréhension du personnel universitaire québécois et d'en obtenir un portrait global. Il soutient plusieurs dossiers et demandes en provenance des universités.

L'année 2013-2014 a été particulièrement marquée par la transition entre l'ancien EPE et SYSPER en ce qui concerne l'information sur les professeurs et la prise en charge des autres catégories de personnel. Les travaux conjoints avec les universités et le MESRST ont été accentués et plusieurs ajustements au système ont été effectués. L'enrichissement de l'information sur les différentes catégories de personnel, débutée cette année, a engendré plusieurs développements informatiques, dont des travaux d'infrastructure. Voici quelques-unes des activités menées dans la dernière année :

a) Travaux conjoints avec les universités

- Gestion du processus de validation des données SYSPER 2011-2012 et 2012-2013 pour l'ensemble des groupes d'emploi du personnel des établissements universitaires québécois
- Ressources additionnelles consacrées, en 2013-2014, pour le soutien aux établissements : compréhension des spécifications, des erreurs relevées par la validation et des corrections à effectuer. Visites locales effectuées et travail avec les équipes informatiques de certaines universités
- Analyses comparatives des populations EPE versus SYSPER, développement d'outils de comparaison pour chaque université et présentation des résultats
- Analyses de problématiques et développement de différents rapports

b) Travaux conjoints avec le MESRST

- Plusieurs rencontres de suivi ont été organisées avec le MESRST, visant à faire état de la situation, à convenir des actions à prendre et des ajustements à effectuer à l'échéancier au besoin
- Travaux conjoints avec le MESRST visant à analyser les premières informations des catégories de personnel autres que les professeurs et à discuter des résultats obtenus de même qu'à préciser le contenu des nouveaux livrables
- Révision de l'échéancier de transmission des livrables qui sont en attente de la fin des validations des données au sein des universités

c) Livrables au MESRST

- Transmission au MESRST du fichier 2011-2012 des données de base comparables et validées pour les professeurs-chercheurs et les chercheurs avec ou sans responsabilité administrative
- Transmission au MESRST pour l'ensemble des catégories d'emploi, des taux et des échelles de traitement de l'année courante et de l'année précédente
- Donner accès au MESRST aux modules d'exploitation 2011-2012 de SYSPER relatifs aux professeurs-chercheurs et chercheurs avec ou sans responsabilité administrative
- Production progressive des tableaux du rapport sur les principales caractéristiques socioéconomiques 2011-2012 du personnel enseignant en fonction de la disponibilité des informations et des approbations reçues par les établissements

B.3 Quelques publications régulières, outils collectifs de travail et activités

- EDUCQ – Ensemble de données universitaires communes Québec – qui constitue un ensemble normalisé de renseignements et de données fiables, comparables et aussi à jour que le permettent les exigences de collecte et de validation
- Données et indicateurs significatifs sur le système universitaire québécois
- Statistiques préliminaires d'inscriptions au trimestre d'automne
- Statistiques relatives à la participation au Programme d'échanges d'étudiants du BCI
- Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises
- Recueil des règles de conservation des documents des établissements universitaires québécois et Guide de gestion d'un projet de numérisation
- Système d'information statistique Équinox permettant la gestion et la distribution de microdonnées d'enquêtes et de données agrégées conçu pour les universités canadiennes. Il donne accès aux données du programme Initiative de démocratisation des données (IDD) de Statistique Canada de même qu'à des données géospatiales et certains autres produits
- Guide des niveaux de formation pour les étudiants non québécois

Diverses activités ont été menées par le BCI, en collaboration avec le gouvernement du Québec ou des organismes publics, ou à leur demande, en 2013-2014. Par exemple :

- Participation au Comité-conseil CLARDER du MESRST
- Collaboration avec le MSSS et le MESRST à l'égard des affaires médicales, notamment au sujet du développement des capacités d'accueil des différents milieux de formation en médecine de famille
- Participation aux travaux de la Commission des partenaires du marché du travail
- Tenue de la 5^e journée annuelle d'information destinée aux candidats diplômés hors du Canada et des États-Unis autorisés à présenter des demandes d'admission en résidence au 1^{er} juillet 2014. Journée organisée par le BCI, en collaboration avec les facultés de médecine québécoises et en partenariat avec le MICC et le MSSS, le 2 novembre 2013

B.4 Désignation de représentants

Le BCI a aussi participé à la désignation de représentants universitaires ou à la proposition de candidatures auprès de plusieurs organismes.

Le **Conseil d'administration** à l'instance suivante :

- Conseil d'administration du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)

Le **Comité des affaires académiques** aux instances suivantes :

- Comités de la formation des ordres professionnels, en conformité avec les règlements des comités de la formation des ordres professionnels pour lesquelles les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à la délivrance de permis d'exercice. Le BCI désigne deux représentants universitaires au comité de la formation de chacun des ordres professionnels concernés
- Comité conjoint sur l'aide financière aux études
- Comité de suivi du Cadre de référence pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, Pour un virage santé à l'enseignement supérieur
- Conseil d'administration de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
- Office des professions du Québec (OPQ)
- Comité consultatif du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) sur les étudiants étrangers
- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)
- Comité d'accréditation en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*
- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)
- Comité d'éthique de santé publique de l'INSPQ
- Comité d'évaluation des projets qui seront soumis dans le cadre du Programme de collaborations universités-collèges
- Comité d'évaluation du Fonds des services aux collectivités
- Comité d'examen des demandes dérogatoires à l'aide financière aux études
- Comité de liaison de l'enseignement supérieur
- Comité des programmes universitaires (CPU)
- Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques
- Comité sur les affaires religieuses du MELS
- Comité-conseil du programme Arts et lettres
- Comité-conseil du programme Arts plastiques
- Comité-conseil du programme Danse
- Comité-conseil du programme en Sciences informatiques et mathématiques
- Comité-conseil du programme Histoire et civilisation

- Comité-conseil du programme Musique
- Comité-conseil du programme Sciences de la nature
- Comité-conseil du programme Sciences humaines
- Comité-conseil élargi du programme Sciences, lettres et arts
- Comité-conseil en matière de violence conjugale
- Conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
- Conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Conseil supérieur de l'éducation et ses commissions
- Groupe de concertation en adaptation scolaire
- Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages
- Réseau des partenaires de la Stratégie d'action jeunesse du Secrétariat à la jeunesse
- Table de concertation sur la formation à l'enseignement (TMU)
- Table interordres sur l'enseignement de la mathématique
- Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises

Le **Comité des relations internationales** et le **Comité de la recherche** à l'instance suivante :

- Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU)

Le **Comité de la recherche** et la **Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec** à l'instance suivante :

- Comité de valorisation de la mission universitaire des hôpitaux universitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux

La **Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec** aux instances suivantes :

- Comité scientifique – analyse biomédicale de l'Institut d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)
- Héma-Québec

C. Principales activités menées par les comités et sous-comités du BCI

C.1 Les affaires académiques

Le Comité des affaires académiques, qui regroupe les vice-recteurs aux études des universités québécoises, poursuit des activités d'échange d'information et de concertation en vue d'assurer le positionnement des universités québécoises et l'élaboration de politiques communes relativement à la fonction d'enseignement. Le Comité désigne les représentants des universités aux comités de la formation relevant des ordres professionnels pour lesquels elles délivrent les diplômes donnant ouverture à ces professions. Il assure également la désignation des représentants des établissements universitaires à neuf comités-conseils préuniversitaires et à une vingtaine de comités relevant de divers ministères.

Le Comité compte sur la collaboration de divers regroupements universitaires, notamment, les doyens de faculté et directeurs de département d'éducation (ADEREQ) et les doyens de faculté d'études supérieures (ADESAQ). Il maintient des relations étroites avec l'Office des professions du Québec (OPQ) et le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Il permet aussi la concertation disciplinaire en réunissant périodiquement les responsables universitaires de la formation en éducation, en sciences comptable, en sciences infirmières et en travail social.

a) Relations avec les ordres professionnels, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et l'Office des professions du Québec (OPQ)

Les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à 32 professions réglementées. L'exercice de cette responsabilité requiert le maintien de relations étroites et continues avec chacun des ordres concernés, avec le Conseil interprofessionnel (CIQ) et l'Office des professions du Québec (OPQ).

Cette collaboration s'opérationnalise formellement dans le comité de la formation de chaque ordre concerné. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, à l'intention du conseil d'administration de l'ordre professionnel et dans le respect des compétences de ce dernier, de celles des universités et du ministère, les questions relatives à la qualité de la formation requise pour qu'une personne puisse être admise dans la profession. Le Comité des affaires académiques y désigne les deux représentants universitaires en s'assurant d'une représentation équitable des établissements offrant la formation.

Afin de maintenir des liens plus étroits avec les représentants universitaires aux comités de la formation, de préciser leur rôle et d'échanger sur les enjeux pour les universités de la formation donnant accès à un ordre professionnel, une rencontre d'information et d'échanges, regroupant des membres du Comité des affaires académiques et des représentants universitaires aux comités de la formation, a eu lieu en mai 2014; une quarantaine de personnes y ont participé.

Les membres du Comité, en collaboration avec leurs collègues du Comité de la recherche, ont convenu de déposer un mémoire dans le cadre des travaux de la Commission des institutions mandatée pour mener une consultation sur le projet de loi n° 49 - *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées* étant donné l'intention du législateur d'inclure l'enseignement et la recherche dans le champ d'exercice de toutes les professions. Les membres ont également contribué à la consultation de l'Office des professions sur une proposition de modifications législatives présentée par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Diverses rencontres ont été tenues avec le président et la vice-présidente de l'OPO sur divers dossiers d'intérêt commun. En outre, le Comité des affaires académiques est représenté au Pôle de coordination pour l'accès à la formation prescrite par les ordres professionnels ainsi qu'aux stages.

Dans un autre ordre d'idées, le Comité des affaires académiques examine les projets d'avis concernant le règlement sur le comité de la formation d'un ordre professionnel, ainsi que les règlements modifiant le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés* qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

b) Tables de concertation disciplinaires

Les tables de concertation disciplinaires regroupent les responsables des programmes (doyens, directeurs de département, etc.) et les vice-recteurs aux affaires académiques des établissements concernés par l'offre de formation. Elles favorisent la concertation entre les acteurs universitaires autour d'enjeux liés à la formation.

Table de concertation en éducation

La Table de concertation en éducation a pour mandat de favoriser la concertation entre les universités et leurs différents partenaires de l'éducation sur les enjeux relativement à la formation, la recherche et le financement en sciences de l'éducation. Cette concertation suppose, d'une part, l'information, la discussion sur les enjeux, le choix de pistes d'actions ainsi que leur actualisation, d'autre part, lorsque nécessaire, une démarche auprès des autorités gouvernementales compétentes.

Table de concertation en sciences infirmières

La Table de concertation en sciences infirmières s'est déclarée en faveur du rehaussement de la formation des infirmières, a participé au Groupe de travail du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur la formation de la relève infirmière au Québec et a poursuivi ses représentations afin que le MESRST reconduise le programme de bourses en sciences infirmières.

Table de concertation en travail social

La Table de concertation en travail social a pris position sur le processus entrepris par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec visant à mesurer l'adéquation des programmes universitaires en travail social avec le Référentiel de compétences développé par l'Ordre. Avec la collaboration de l'OPO, elle a pris part à des discussions avec l'Ordre afin de trouver un terrain d'entente.

c) Assurance qualité

Deux commissions autonomes accomplissent depuis plus de vingt ans les tâches imparties à la CREPUQ en matière d'assurance qualité : la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP), qui évalue la qualité de tout nouveau programme de grade que les universités québécoises souhaitent offrir, et la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) qui s'assure que les pratiques internes de chaque établissement universitaire en matière d'évaluation périodique des programmes sont conformes aux normes dont les universités ont collectivement convenu.

À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu le 25 et le 26 février 2013, le gouvernement proposait la création d'un Conseil national des universités (CNU) chargé notamment d'attester de la qualité du système universitaire.

Dans ces circonstances, lorsqu'en mars 2013, la CVEP déposait son rapport du troisième cycle de vérification (2008-2012) intitulé : « L'évaluation périodique des programmes universitaires au Québec : un système en voie de consolidation », il a été convenu de suspendre les travaux de cette Commission en attendant que les décisions nécessaires à la mise en œuvre du CNU soient prises. Dans l'intervalle, malgré la suspension des travaux, le mandat de vérification des mécanismes d'évaluation périodique demeure au BCI.

Quant aux travaux de la CEP, ils se sont poursuivis afin de ne pas pénaliser les établissements universitaires et le développement de nouveaux programmes.

d) Les étudiants en situation de handicap dans les universités

Après avoir dressé un état des lieux concernant l'intégration des étudiants en situation de handicap dans les universités, le Comité des affaires académiques a mené des discussions avec le ministère au sujet des enjeux liés à l'accueil et à l'intégration de ces clientèles dans les universités.

e) Désignations et propositions de candidatures

Le Comité des affaires académiques assure la représentation des établissements universitaires à différentes instances tels les comités de la formation des ordres professionnels (60 représentants), aux comités-conseils préuniversitaires (28 représentants), au Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFOCU) et à une vingtaine de comités relevant du MELS, du MESRST, du MSSS ou du MICC.

Le Comité propose également des candidatures en vue de pourvoir à des postes dans des organismes tels le Conseil supérieur de l'éducation et ses commissions.

Il est à noter que plusieurs de ces désignations sont énumérées à la Section II B.4 de ce rapport.

f) Accueil des étudiants étrangers à l'aéroport de Montréal et service Accueil Plus

Entre 2008 et 2013, l'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport (AEEA) de Montréal et le service Accueil Plus ont été coordonnés par la CREPUQ et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal, avec l'appui des établissements universitaires québécois, du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain et de Cégep international. Les partenaires suivants ont également collaboré au projet : l'Agence des services frontaliers du Canada, le MICC et Aéroports de Montréal.

L'AEEA et le service Accueil Plus s'adressent aux étudiants étrangers qui arrivent à l'aéroport Montréal-Trudeau au trimestre d'automne en vue d'étudier dans un établissement d'enseignement universitaire ou collégial québécois. En 2013, l'AEEA s'est tenu du 5 août au 2 septembre.

Pendant la période d'ouverture des services d'accueil à l'aéroport, les étudiants étrangers peuvent bénéficier des services suivants :

Le service Accueil Plus

Ce service permet aux étudiants étrangers dont le point d'entrée au Canada est l'aéroport Montréal-Trudeau de bénéficier d'un parcours simplifié au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada. Ce service vise à réduire le temps d'attente des étudiants étrangers qui doivent y récupérer leur permis d'études.

En 2013, 3 328 étudiants étrangers se sont inscrits au service Accueil Plus (une augmentation d'environ 12 % par rapport à 2012); près de 75 % d'entre eux ont attendu moins de 30 minutes pour obtenir leur permis d'études et près de 90 % ont attendu moins d'une heure.

Le service d'accueil du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC)

Une fois les procédures d'immigration complétées à l'Agence des services frontaliers du Canada, les étudiants étrangers sont invités à se diriger au Service d'accueil du MICC, où des représentants du gouvernement leur fournissent des renseignements utiles pour la durée de leur séjour au Québec.

Le kiosque d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport

Dans le hall d'arrivée des vols internationaux, une équipe d'agents d'accueil attend les étudiants au kiosque pour les informer et les orienter dès leur arrivée.

En 2013, 1 893 étudiants étrangers ont visité le kiosque d'accueil des étudiants étrangers à l'aéroport (une diminution d'environ 8 % par rapport à 2012).¹

En septembre 2013, le Conseil d'administration a pris la décision d'abolir plusieurs comités, sous-comités et groupes de travail de la CREPUQ. Le Groupe de travail sur l'AEEA, qui était responsable de la mise en œuvre de l'activité, a notamment été aboli. Cette décision a entraîné le retrait de la CREPUQ du projet. Pour l'année 2014, l'Université de Montréal a accepté d'en assurer la coordination.

g) Autres

À la suite de la réorganisation de la CREPUQ, le Comité des affaires académiques a appuyé les démarches du Sous-comité des bibliothèques visant à maintenir au sein du BCI le système d'achat en commun et le système de prêts entre bibliothèques. Le Comité a également été chargé par le Conseil d'administration d'assurer le suivi du dossier du Programme d'échanges d'étudiants (PÉÉ).

C.2 La recherche

Le Comité de la recherche regroupe les vice-recteurs à la recherche des universités québécoises. Il permet l'échange d'information et, lorsqu'approprié, l'élaboration de positions communes sur les questions liées au développement et au financement de la recherche, et sur les initiatives législatives qui ont un impact en matière de recherche. Il maintient des relations étroites avec l'ensemble des acteurs du milieu de la recherche et de l'innovation au Québec, dont les ministères chargés de ces questions ainsi que les organismes subventionnaires québécois et canadiens.

À cette fin, les membres du Comité de la recherche ont rencontré plusieurs intervenants du milieu de la recherche au Québec et au Canada, notamment des représentants des organismes suivants :

- Monsieur Jean Belzile, sous-ministre adjoint à la recherche, l'innovation, aux infrastructures et aux collaborations internationales du MESRST
- Monsieur Rémi Quirion, scientifique en chef du Fonds de recherche du Québec (FRQ) et plusieurs membres de son équipe
- Monsieur Renaldo Battista, directeur scientifique du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQ-S)
- Madame Louise Dandurand, présidente et madame Esther Gaudreault, directrice générale de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) et leurs collaborateurs
- Monsieur Alain Beaudet, président des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)
- Leurs homologues de l'Ontario Council on University Research (OCUR)

¹ Il est possible que la grève des membres de l'Association professionnelle des agents du Service extérieur ait eu un impact sur le nombre d'étudiants accueillis dans le cadre de l'édition 2013 de l'AEEA.

Plus particulièrement, ils ont échangé au sujet de la conduite responsable en recherche avec madame Susan Zimmerman, directrice exécutive du Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche et avec madame Mylène Deschênes, directrice des affaires juridiques et éthiques au FRQ.

Avec leurs collègues du Comité des affaires académiques, ils ont discuté des dispositions du projet de loi n° 49 – *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées* - qui proposent d'inclure l'enseignement et la recherche dans le champ d'exercice de toutes les professions.

Ils ont également examiné divers enjeux, dont l'application du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, la mise sur pied d'un Institut du transport électrique et le dossier des stagiaires postdoctoraux.

Ils ont en outre procédé, d'une part, à une cueillette d'informations sur le mode de gouvernance, les pratiques et les ressources en éthique dans les universités québécoises, d'autre part, à la désignation de deux représentants du Comité de la recherche au Conseil franco-québécois de coopération universitaire (CFQCU).

C.3 Les relations internationales

** Comité et sous-comités abolis en septembre 2013 **

Le Comité des relations internationales est composé des vice-recteurs responsables de l'internationalisation des établissements universitaires québécois. Il constitue un forum d'échange d'information et de partage des bonnes pratiques en cette matière. Il joue un rôle stratégique de concertation interuniversitaire sur toute question liée à l'internationalisation des universités, dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la circulation du savoir, en concertation étroite avec le Comité des affaires académiques et le Comité de la recherche.

Le Comité a réalisé son mandat avec la collaboration des deux sous-comités qui lui sont rattachés (échanges d'étudiants et recrutement international).

Pour la période considérée par le présent rapport annuel, soit du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014, il convient de noter qu'à compter du 30 avril 2013, la CREPUQ a suspendu toute activité de représentation publique menée au nom de l'ensemble des établissements universitaires et que c'est en septembre 2013, que la décision d'abolir le Comité des relations internationales et ses sous-comités a été annoncée.

Ces décisions ont eu des conséquences sur les activités visant la participation collective des établissements universitaires québécois aux conférences annuelles de l'*European Association for International Education* (EAIE), de l'*Asia-Pacific Association for International Education* (APAIE) et de la *NAFSA : Association of International Educators*. La CREPUQ a également cessé ses activités visant le recrutement d'étudiants étrangers et la promotion des études universitaires au Québec.

Quant au Programme d'échanges d'étudiants, il a été convenu qu'il serait maintenu jusqu'à ce qu'un établissement universitaire accepte d'en prendre la responsabilité. Dans l'intervalle, la signature de nouvelle convention, le renouvellement d'ententes ou leur abrogation ont été temporairement suspendus. Au printemps 2014, le Comité des affaires académiques s'est vu confier, par le Conseil d'administration, le suivi de ce dossier.

En 2013-2014, 570 étudiants québécois ont déposé un dossier de candidature dans le cadre des conventions d'échanges d'étudiants de la CREPUQ en vue de réaliser un séjour d'études dans l'un des établissements universitaires partenaires. De leur côté, les établissements québécois ont examiné 2 556 dossiers de candidature d'étudiants provenant principalement d'établissements universitaires français.

Au terme de l'année 2013-2014, on comptait 444 conventions d'échanges d'étudiants en vigueur dans 25 pays.

C.4 Les affaires administratives et financières

Faisant suite à la restructuration de la CREPUQ, le Conseil d'administration a accepté de remettre sur pied, sur recommandation du Comité des affaires administratives et financières, le Sous-comité sur les assurances (SC-ASS) et le Sous-comité des finances et de l'approvisionnement (SC-FA). Il est à noter que le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) et le Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs n'ont pas été touchés par la restructuration, étant donné leur mandat respectif, mais que le Sous-comité sur les ressources matérielles et le Sous-comité sur la sécurité, la prévention et les mesures d'urgence ont été abolis.

Les rencontres du Comité des affaires administratives et financières et des sous-comités qui lui sont rattachés permettent l'échange de points de vue sur le financement des universités et sur de nombreux autres sujets relevant de son secteur d'activité.

a) Financement des universités

- Organisation et tenue, les 23 et 24 octobre 2013, du 13^e Colloque des services des finances des universités québécoises ayant pour thème *Naviguer dans l'incertitude*. Cet événement annuel regroupe plus d'une centaine de participants
- Organisation d'une rencontre, tenue le 30 octobre 2013, entre les membres du Comité et des représentants de l'Unité permanente anticorruption (UPAC)
- Organisation d'une rencontre, tenue le 30 octobre 2013, entre les membres du Comité et des représentants du MESRST au sujet de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI)
- Organisation d'une rencontre, tenue le 16 décembre 2013, entre les vice-recteurs aux affaires administratives, les directeurs des finances et des représentants du MESRST au sujet du financement du gouvernement en enseignement supérieur pour l'année financière 2014-2015
- Suivi, à l'hiver 2014, du dossier relatif au financement du gouvernement en enseignement supérieur pour l'année financière 2014-2015
- Organisation d'une rencontre, tenue le 31 janvier 2014, entre les membres du Comité, des représentants du MESRST et du ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ) au sujet de la *Loi sur l'administration financière* et, plus particulièrement, des règles entourant les projets universitaires autofinancés en immobilisation
- Suivi du dossier relatif au financement des régimes de retraite des établissements universitaires
- Suivi des travaux du Comité conjoint sur les besoins émergents des étudiants et des étudiantes en situation de handicap
- Production de la compilation annuelle des données financières comparatives provenant du Système d'informations financières des universités (SIFU)
- Compilation particulière de données financières comparatives concernant le fonds de fonctionnement et le fonds avec restriction pour répondre aux diverses demandes des établissements universitaires
- Suivi des travaux portant sur la révision des données 2012-2013 des universités québécoises fournies dans le cadre de la publication *Information financière des universités et collèges* (IFUC) de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)

b) Les assurances

Mis en place et géré à la CREPUQ depuis sa création, le 31 janvier 1998, le Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) a fait l'objet d'un développement constant, s'adaptant aux besoins en pleine évolution des universités québécoises et aux fluctuations du marché de l'assurance. En 2013-2014, la valeur des biens assurés a été établie à 18,3 G\$ et le coût total des couvertures d'assurances était de 11,1 M\$.

Le PARUQ procure des couvertures d'assurances de dommages à toutes les universités québécoises et représente le plus important portefeuille d'assurances de dommages pour les biens dans le secteur de l'éducation au Québec, tant du point de vue des valeurs assurables que de celui des primes payées. Il offre les garanties d'assurances suivantes à ses membres : biens, automobile, responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle, responsabilité excédentaire, responsabilité « Umbrella », détournement, disparition et destruction (DDD) et bris de machines.

En novembre 2011, le Sous-comité sur les assurances, responsable du PARUQ, a lancé un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels de courtage en assurance. Le contrat a été adjugé à la firme BFL Canada en février 2012. Le mandat confié au nouveau courtier tient compte de la révision du PARUQ, entamée en 2010-2011, privilégiant que le programme soit plus flexible et réponde davantage aux besoins des universités québécoises, tout en considérant les perspectives du marché de l'assurance à court et à moyen terme.

Afin de prévenir les sinistres, les universités québécoises se sont dotées, en 1999, du Programme de prévention et de gestion des risques. Ce programme comprend des audits et des inspections des immeubles de l'ensemble des universités, accompagné d'un système organisé de priorisation des interventions à réaliser, des séances de formation, des bulletins d'information et des services-conseils personnalisés. Il permet également d'instaurer des mécanismes de protection, ainsi qu'un meilleur contrôle des risques.

Le PARUQ comprend aussi une assurance responsabilité des fiduciaires des comités de retraite des universités québécoises. Le renouvellement de cette assurance est effectué chaque année pour l'ensemble des comités de retraite participants. À titre indicatif, la prime de cette assurance pour l'ensemble des régimes de retraite participants s'élevait à 641 101 \$ en 2013-2014, pour des limites correspondant à 304 M\$ de couverture.

c) Un régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers

Le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* spécifie, à l'article 47, que le ressortissant étranger désirant séjourner temporairement au Québec pour étudier se verra délivrer un certificat d'acceptation du Québec si sa demande est accompagnée d'une preuve qu'il dispose d'une assurance maladie et hospitalisation pour lui-même et les personnes à charge qui l'accompagnent ou qu'il est couvert par une entente de réciprocité de sécurité sociale en matière de santé. Le MESRST exige des universités québécoises de consigner aux dossiers de leurs étudiants étrangers la preuve de leur assurance maladie et hospitalisation.

Afin de satisfaire cette exigence gouvernementale, plusieurs universités québécoises négocient collectivement depuis de nombreuses années l'assurance maladie et hospitalisation pour leurs étudiants étrangers. Cette activité est coordonnée par le BCI avec le soutien d'un conseiller externe. L'assureur au dossier est Desjardins Sécurité financière.

La prime mensuelle par étudiant, pour 2013-2014, est de 87 \$. Un fonds de stabilisation de la prime, créé en 2010-2011, permettra d'atténuer la fluctuation de celle-ci durant l'entente conclue avec l'assureur actuel au dossier.

En 2013-2014, environ 8 900 étudiants étrangers étaient couverts par ce régime d'assurance.

d) Un régime collectif d'assurance accident pour les étudiants des cycles supérieurs offert par le MESRST

Depuis 2008-2009, le MESRST offre un régime collectif d'assurance accident pour les étudiants de cycles supérieurs, incluant les stagiaires postdoctoraux. À sa demande, ce programme est entièrement géré par le BCI avec le soutien d'un conseiller externe. À l'hiver 2014, près de 71 000 étudiants étaient couverts par cette assurance.

Un régime d'assurance comparable a aussi été mis sur pied au printemps 2008 à l'intention des étudiants de premier cycle. Dix universités adhèrent à ce programme facultatif qui couvrait près de 112 000 étudiants à l'hiver 2014.

e) Les ressources matérielles

En 2013-2014, le Groupe de travail coordonnant le projet d'audit immobilier et d'implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs débutait, par l'entremise de la firme Planifika, les audits immobiliers dans les établissements universitaires en vue d'en connaître l'état ainsi que la valeur de remplacement. Ce projet d'envergure permettra notamment de répondre aux exigences du MESRST en matière de reddition de comptes et de fournir les données requises pour les plans quinquennaux d'investissements universitaires (PQI).

f) Les achats collectifs des services d'approvisionnement

Créé en 1978, le RGAUQ a pour objectif premier de mettre en commun le pouvoir d'achat des universités québécoises en procédant à des achats regroupés de biens et services. Le RGAUQ est aussi un lieu d'échange d'information et de concertation en ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement. Ses achats regroupés permettent de réaliser des économies substantielles tout en obtenant de la part des fournisseurs un service de qualité. Selon le dernier rapport disponible, en 2012-2013, la valeur des achats regroupés a été d'environ 17,0 M\$ et la valeur des économies réalisées d'environ 3,3 M\$.

Le RGAUQ représente les universités québécoises auprès d'organismes tels que le Comité national des approvisionnements de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), l'*Ontario University Purchasing Management Association* (OUPMA), et le Conseil canadien des marchés publics.

Aussi, des représentants du RGAUQ ont participé aux différentes activités de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR), mis sur pied en 2007. L'ECPAR permet la collaboration entre des partenaires privés, publics et parapublics, des ONG, des centres de recherche et des experts-conseils.

C.5 Les ressources humaines

** Comité et sous-comités abolis en septembre 2013 **

Le secteur des ressources humaines était pourvu de quelques comités qui ont tous été dissous durant la période couverte par ce rapport. Toutefois, certaines activités qui ont eu lieu avant l'abolition des comités méritent d'être mentionnées dans les secteurs suivants :

a) Relations de travail

Le secrétariat du BCI procède de façon continue à la mise à jour de la Banque de données informatisée des sentences arbitrales universitaires (BADISAU), qui contient plus de 2 000 résumés. Durant l'année 2013-2014, étant donné la conjoncture, seuls le siège social de l'Université du Québec, pour l'ensemble de son réseau, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke ont transmis ces documents au BCI.

b) Santé et sécurité du travail

Voici les réalisations de ce secteur pour la période concernée :

- L'organisation du 27^e Colloque annuel sur la santé et la sécurité du travail en milieu universitaire qui a eu lieu le 22 octobre 2013 financé par une subvention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Cet événement a permis à 104 participants d'échanger et d'améliorer leurs connaissances en matière de santé et de sécurité du travail
- La mise à jour du document sur la cotisation des établissements universitaires québécois à la CSST

c) Développement durable

Le Groupe de travail sur l'environnement et le développement durable (GT-EDD) a tenu deux réunions portant sur le projet de cadre d'évaluation commun en développement durable.

C.6 Les secrétaires généraux

** Comité et sous-comités abolis en septembre 2013 **

Jusqu'à son abolition, le Comité des secrétaires généraux menait, en collaboration avec les membres du Sous-comité des conseillers juridiques, des travaux afférents aux impacts sur les universités des législations et réglementations provinciales et fédérales. Il coordonnait la négociation de la convention avec la Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) concernant la reproduction, à des fins d'enseignement, d'œuvres littéraires dans les établissements universitaires. Il était également un lieu d'échanges sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance universitaire. Le Comité supervisait également les travaux du Sous-comité des archivistes, dans le cadre duquel les universités échangeaient sur les problématiques auxquelles sont confrontés les établissements en matière de conservation et d'archivage des documents, notamment la numérisation des documents.

Dans le cadre de leur travail au sein du Comité, et en lien avec leur rôle au sein des établissements dans les dossiers d'affaires juridiques, les secrétaires généraux ont notamment analysé et commenté les dossiers suivants, susceptibles d'avoir un impact sur les activités des universités québécoises :

- Projet de loi n° 49 – *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*, qui modifie notamment le Code des professions pour inclure la recherche et l'enseignement dans le champ d'exercice d'une profession
- Projet de loi C-11 – *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*
- Avis juridique sur l'appel d'offres relatif au projet d'Audit immobilier et implantation d'un progiciel de gestion et de maintien des actifs pour les établissements universitaires québécois
- Éco Entreprises Québec et assujettissement à la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- Taxes municipales de la Ville de Montréal applicables aux locaux utilisés par les associations étudiantes
- Rôle des comités de la formation des ordres professionnels

C.7 Les bibliothèques universitaires

Le mandat du Sous-comité des bibliothèques du BCI est de favoriser le développement concerté des collections et des bibliothèques en appui à la mission d'enseignement et de recherche des universités québécoises. La collaboration entre tous les établissements membres ainsi qu'avec d'autres partenaires favorise l'utilisation optimale des ressources financières, humaines et matérielles. Elle permet la création et la gestion en commun d'outils, la mise en commun de ressources, le partage des coûts, des expertises et des expériences. Il convient de mentionner que dans la structure des comités du BCI (voir la figure à la Section I B), ce sous-comité relève du Comité des affaires académiques.

Pour l'année 2013-2014, les principales actions en soutien à ce mandat ont été les suivantes :

a) Achats en commun

Les bibliothèques universitaires québécoises continuent de mettre leurs efforts en commun pour acquérir des ressources documentaires électroniques à meilleur prix. L'utilisation des ressources électroniques est en croissance dans toutes les universités québécoises. En 2013-2014, le volume de ces achats en commun au BCI était de 9,6 M\$, ce qui équivaut à une augmentation de 12 % par rapport à 2012-2013. Ce montant inclut l'acquisition de 145 produits et services documentaires dont des revues scientifiques ou professionnelles en plein texte, des répertoires de données statistiques et commerciales, des ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires, bases de données, etc.), des archives des périodiques et des thèses.

L'acquisition de livres électroniques continue de s'intensifier. En 2013-2014, les établissements y ont consacré 1,4 M\$, soit une augmentation de 372 % par rapport à 2007-2008, année où l'achat des livres électroniques a débuté.

Pour l'année 2013-2014, le montant moyen des escomptes obtenus par les universités en procédant collectivement à ces achats était de 22 %.

b) Prêt entre bibliothèques

Les bibliothèques universitaires québécoises priorisent l'emprunt et le prêt de documents entre elles. En 2013-2014, on compte plus de 36 000 transactions complétées à l'intérieur du réseau.

c) Statistiques

Le Sous-comité des bibliothèques compile chaque année des données statistiques utiles à la gestion des bibliothèques universitaires. Elles portent, entre autres, sur les ressources humaines, les ressources financières, les ressources matérielles, les ressources documentaires et les statistiques d'utilisation (circulation, emprunt, etc.).

Un groupe de travail dédié aux statistiques des bibliothèques universitaires québécoises s'est consacré à la simplification du questionnaire du Sous-comité ainsi qu'à son harmonisation avec le plus récent questionnaire de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada/Canadian Association of Research Libraries (ABRC/CARL). La compilation des statistiques sera sensiblement améliorée avec la nouvelle version du questionnaire et de son guide. Ces deux outils seront effectifs dès la collecte de 2014-2015.

Par ailleurs, douze bibliothèques universitaires ont participé à l'enquête LibQUAL+ 2013. Il s'agit d'une méthode normalisée qui mesure la qualité des services d'une bibliothèque selon la perception des personnes consultées. Cette méthode se traduit par un sondage en ligne auquel plus de 200 établissements d'enseignement supérieur et de recherche participent à chaque édition. Les participants peuvent ainsi comparer leur performance au niveau régional et national.

d) Participation au congrès des milieux documentaires

Le Sous-comité des bibliothèques a pris part à la cinquième édition du Congrès des milieux documentaires du Québec tenue du 25 au 27 novembre 2013, au Palais des congrès de Montréal, sous le thème « *Innover : pratiques, services et politiques exemplaires* ».

Dans le cadre de cet événement a eu lieu le Colloque des bibliothèques universitaires intitulé : « *Les bibliothèques universitaires québécoises cultivent l'innovation : des discussions d'appui et des pratiques exemplaires* », visait à démystifier l'environnement universitaire, à prendre connaissance des grandes tendances qui s'y dégagent, à amorcer une discussion autour du rôle des bibliothèques et à échanger sur les innovations qui émergent en matière de reconfiguration des services, de planification d'espace et d'organisation du travail. C'était l'occasion de présenter sous forme de « Pechakucha » (des présentations éclair) des innovations réalisées durant l'année dans nos bibliothèques universitaires.

Ce colloque a connu une hausse de fréquentation de 13 % par rapport à l'édition de 2012.

e) Partenariats

Le Sous-comité des bibliothèques a privilégié le partenariat avec des associations et organismes ayant les mêmes buts et objectifs. Parmi les principaux, notons :

- Le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)
- L'Association des bibliothèques de recherche du Canada/Canadian Association of Research Libraries (CARL/ABRC)
- L'Ontario Council of University Libraries (OCUL)
- La Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises
- Le Programme canadien de conservation des collections imprimées/Print Collections Conservation in Canada (PCCC) avec COPPUL, OCUL, CAUL, CARL, ICIST et LAC/BAC.

C.8 Les registraires

Les registraires des établissements universitaires du Québec assument des fonctions de suivi des questions relatives à l'admission aux programmes d'études, à la gestion du dossier étudiant et aux déclarations des effectifs étudiants dans le système GDEU du MESRST. Dans le cadre de ses activités, le Sous-comité des registraires (SCR), qui relève du Comité des affaires académiques, joue un rôle d'appui et de soutien à la concertation entre les registraires des universités. Il assume également la gestion de plusieurs systèmes d'information communs aux établissements.

a) Transmission des bulletins d'études collégiales

Le système de transmission des bulletins d'études collégiales (BEC) assure en permanence la circulation, entre le MESRST (par le système Socrate qui gère les dossiers des étudiants des collèges) et les universités, des éléments d'information essentiels à la gestion des dossiers des candidats en provenance des collèges du Québec. On y retrouve, par exemple, l'information relative aux résultats de cours, aux cotes de rendement au collégial (CRC), aux objectifs et standards atteints et à la sanction des études. À titre indicatif, pour le trimestre d'automne 2013, les universités sont venues y consulter quelque 136 000 dossiers.

Le BCI assume les opérations de gestion courante du système des BEC : développements, entretien et ajustements au système en fonction des modifications effectuées au Ministère, suivi des questions soumises au Ministère, changement de cycle d'opération, etc. Les développements

qu'a connus ce système au fil des ans font en sorte que ses données sont maintenant mises à jour quotidiennement et sont disponibles de façon continue aux universités.

À partir des données disponibles dans le système des BEC, le BCI met aussi à la disposition des universités une *calculette* pour la CRC moyenne. Cet outil permet de calculer en ligne (extranet), la CRC moyenne d'un dossier étudiant en sélectionnant les cours voulus. L'outil est particulièrement utile si des résultats de cours, qui constituent des préalables nécessaires à l'admission, doivent être ajoutés au calcul de la CRC moyenne.

b) Statistiques d'admission

Le système des statistiques d'admission permet de produire, pour les trimestres d'automne et d'hiver, des renseignements sur l'accessibilité générale aux études universitaires au Québec. Le BCI est responsable de la collecte et de la validation des données fournies par chaque établissement universitaire. La mise à jour et l'entretien des cubes de données sont également sous sa responsabilité. Pour une utilisation optimale des cubes, le BCI offre aussi un support aux différents usagers.

Les universités, le MESRST et le Conseil supérieur de l'éducation ont accès par le Web à deux cubes de données : l'un portant sur les candidats collégiens et l'autre portant sur l'ensemble des candidats. Les collèges et les organismes partenaires (ex. : SRAM, SRACQ, Fédération des cégeps, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial) ont, pour leur part, accès au cube de données portant sur les candidats collégiens.

Lors de l'implantation du système, en 1980, les données étaient limitées aux étudiants du premier cycle d'études et ne portaient que sur quelques dimensions. Depuis 2011, les cubes de données couvrent les trois cycles d'études et offrent davantage de dimensions, ce qui permet notamment de mesurer les retombées, en termes d'admissions et d'inscriptions, des activités de recrutement international. En somme, les données sur les statistiques d'admission permettent de documenter et de comprendre l'environnement dans lequel les établissements universitaires évoluent et ainsi de mieux cerner les enjeux auxquels ces derniers font et feront face.

c) Cheminement des étudiants étrangers

Le nombre d'étudiants étrangers dans les établissements universitaires québécois ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. En raison de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et des efforts soutenus des établissements en matière de recrutement international, cette tendance ne devrait pas aller en s'amenuisant. C'est dans ce contexte que les membres du SCR ont convenu d'examiner le cheminement des étudiants étrangers, et ce, du dépôt de la demande d'admission jusqu'à la diplomation. Deux banques de données ont été mises à contribution à cet effet : 1) les statistiques d'admission du BCI; 2) les données du MESRST sur le cheminement universitaire.

Pendant l'année 2013-2014, le BCI a donc produit quelques portraits statistiques qui permettent de documenter les différentes étapes liées au processus d'admission des étudiants étrangers dans les universités québécoises. En plus d'un portrait général sur l'ensemble des pays, des portraits spécifiques ont été produits sur les candidats en provenance des pays suivants : Brésil, Iran, Algérie, Maroc, Sénégal, Cameroun, Chine et États-Unis. De plus, à partir des données du MESRST, un portrait relativement au cheminement universitaire des étudiants étrangers a été réalisé. En plus d'obtenir des informations sur ce qui se passe en amont de leur inscription, les universités sont ainsi mieux outillées pour documenter la situation relative à la persévérance et à la réussite des étudiants étrangers.

d) Technologies de communication

Les logiques de communication avec les étudiants sont en pleine transformation avec l'omniprésence des réseaux sociaux comme Facebook et Twitter. Afin de faire le point sur cette question, une consultante en communication numérique a tenu un atelier, en septembre 2013, pour les membres du SCR. De plus, en février 2014, une collecte de données a été effectuée auprès des membres du SCR afin de faire un état de situation quant aux pratiques des bureaux du registraire en regard de l'utilisation d'un compte Facebook.

e) Communauté de pratique

Les membres du SCR ont convenu de partager leurs pratiques sur différents thèmes identifiés par eux lors de leur rencontre. Le BCI apporte son appui en procédant à la collecte des informations. En 2013-2014, outre la question des technologies de communication, des collectes ont été réalisées sur les deux thèmes suivants :

- Contrôle des pièces de statut des étudiants internationaux
- Divulgarion des informations personnelles à un tiers

Sur ce dernier thème, une présentation a également été faite aux membres du SCR, en février 2014, par la secrétaire générale de l'Université Laval.

f) Travaux liés au Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC)

À la demande du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES), les membres du CGBEC, qui regroupe des représentants des universités, des collèges et du MESRST, poursuivent des travaux sur la CRC. Au cours de l'année 2013-2014, une part importante des travaux a porté sur la question de l'équité de la formule actuelle de la CRC. Des travaux ont également été réalisés au sujet de l'impact sur la CRC de l'implantation du renouveau pédagogique de l'enseignement au secondaire. Le dossier de la constitution des groupes à l'évaluation aux fins du calcul de la CRC a aussi été abordé par les membres du CGBEC. Les membres du SCR, dont certains sont également membres du CGBEC, suivent de près l'évolution de ces travaux.

g) Système de gestion des données sur l'effectif universitaire du MESRST

Les membres du SCR sont étroitement associés aux travaux du Comité conjoint de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). Ce comité, qui regroupe des représentants des universités et du MESRST, a le mandat de développer le système d'information et de superviser sa gestion courante : fonctions de collecte, de validation et de diffusion des données, ainsi que les fonctions de révision et de mise à jour du système. Le Comité a aussi le mandat d'évaluer l'efficacité du système et de proposer les meilleures méthodes en vue de l'améliorer.

Par ailleurs, en décembre 2013, la présidente du SCR a fait une présentation aux membres concernant l'impact de la déclaration des effectifs étudiants au système GDEU sur le financement des universités. Cette présentation a notamment permis de mettre en lumière la complexité des règles actuellement en vigueur relativement au financement des universités.

h) Tournée d'information universitaire dans les collèges

Au printemps 2014, une consultation a été menée auprès des directeurs des études des collèges concernant la tournée d'information universitaire. Dans un contexte où les ressources sont limitées, cette consultation vise à identifier, en collaboration avec les collèges, des pistes qui permettraient de bonifier les activités d'information offertes aux jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études à l'université.

i) Autorisations d'études hors établissement

Depuis plus de 25 ans, l'*Entente sur les autorisations d'études hors établissement* permet à un étudiant inscrit comme étudiant régulier dans un établissement universitaire québécois de suivre, dans le cadre de son programme d'études, un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire québécois.

À l'automne 2002 était implanté un système simplifiant les démarches requises de la part des étudiants voulant se prévaloir des avantages offerts par cette Entente. Le système « Mobilité-cours » a ainsi été développé avec l'objectif premier de faciliter les procédures d'autorisation d'études et d'inscription pour l'étudiant. Le formulaire en ligne, disponible sur le site Web du BCI, simplifie donc le processus d'inscription et favorise la mobilité des étudiants. Environ 15 000 étudiants s'inscrivent chaque année à au moins un cours dans le cadre de cette Entente. Le BCI a la responsabilité de l'entretien et des opérations de gestion et de suivis du système. Un bilan statistique sur l'utilisation de ce système est disponible sur le site du BCI : <http://www.crepuq.qc.ca/spip.php?article744&lang=fr>

j) Mécanisme de contrôle des acceptations multiples

Le mécanisme de contrôle des acceptations multiples permet une meilleure atteinte des contingentements en faisant en sorte qu'un candidat admis n'occupe pas plus d'une place et que toutes les places disponibles soient offertes aux candidats placés provisoirement en liste d'attente. Ce mécanisme, géré par le BCI, est utilisé par les quatre établissements qui offrent le plus grand nombre de programmes contingentés, soit l'Université Laval, l'Université McGill, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke. Pour les admissions de l'automne 2013, quelques centaines d'étudiants en situation d'acceptation multiple ont été repérés par le système.

k) Transmission électronique des relevés de notes

Aux fins de la gestion des admissions des candidats, un environnement mis en place par le BCI permet, à la demande d'un étudiant, la transmission par voie électronique de son relevé de notes à l'un ou l'autre des établissements universitaires du Québec. Cet environnement sécurisé permet de réduire les délais et les coûts de livraison, et d'éliminer pratiquement tous les risques de fraude et de falsification. Depuis son implantation, en 2008, cet outil a été élargi à des organismes autres qu'universitaires, dont le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) dans le cadre d'une demande de bourse de la part d'un étudiant, et à l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) dans le cadre d'une demande de diplôme. En 2013-2014, plus de 60 000 fichiers ont été transmis par les universités au moyen de cet environnement sécurisé.

l) Diverses collectes de données et d'information

À l'intention de l'ensemble des établissements universitaires, le SCR procède, sur une base récurrente, à plusieurs collectes de données et d'information :

- Compilation annuelle des inscriptions préliminaires au trimestre d'automne
- Bilan trimestriel de l'application de la politique d'admission conditionnelle
- Mise à jour des données sur l'offre de formation universitaire sur le territoire québécois
- Mise à jour du tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat
- Dénombrement des inscriptions et diplômés dans les programmes de formation à l'enseignement

- Dénombrement des inscriptions, des diplômés et de la durée des études dans les programmes menant à l'Ordre des psychologues
- Compilation des montants forfaitaires exigés des étudiants étrangers selon la famille de financement et évolution des inscriptions des étudiants étrangers dans les disciplines réglementées et déréglementées
- État des demandes d'admission au trimestre d'automne
- Mise à jour de la liste des programmes offerts en partenariat dans les établissements universitaires du Québec
- Compilation relative à l'admission en médecine au trimestre d'automne des personnes issues des régions éloignées
- Production de tableaux statistiques sur la performance académique des étudiants athlètes (sport interuniversitaire)

C.9 Les affaires médicales

Les quatre universités québécoises dotées d'une faculté de médecine se concertent et élaborent des positions et des projets communs au sein du secteur des affaires médicales. Le BCI accompagne dans leurs travaux les instances suivantes : le Comité des affaires médicales (MEDU), la Conférence des doyens des facultés de médecine du Québec (CDFM), la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales (CVDFM), la Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle (CVDPCFM) et le Comité interfacultaire québécois des admissions en médecine (CIQAM)². Ces groupes jouent un rôle important en matière de représentation auprès des autorités gouvernementales concernées par l'éducation médicale et la planification des effectifs médicaux (MESRST, MSSS) et de multiples autres organismes québécois et canadiens qui interviennent dans ces domaines³. Ils sont notamment régulièrement interpellés sur les questions liées à la contribution des facultés de médecine à l'intégration des médecins formés à l'étranger.

a) Accroissement des capacités d'accueil dans les programmes de médecine de famille

Appui (cueillette de données et validation) et aide à la concertation entre les quatre facultés de médecine (décanat, vice-décanat et directeurs des départements de médecine de famille) et les intervenants du MSSS afin de répondre aux demandes gouvernementales liées à la hausse des admissions en résidence dans les programmes de médecine de famille, de façon à améliorer l'accès de la population à un médecin de famille. Ainsi, dès 2014-2015, les postes offerts en résidence dans les programmes de médecine de famille représentent plus de la moitié des postes offerts en résidence. Il est prévu que cette proportion atteigne 55 % en 2017-2018.

b) Médecins sélectionnés professeurs

Production d'un rapport d'étape et d'un rapport annuel dressant un bilan de l'utilisation du contingent des médecins sélectionnés. Ce bilan comprend un historique de la répartition des places du contingent des médecins sélectionnés et un portrait de la prévision d'embauche de médecins sélectionnés professeurs dans les facultés de médecine québécoises.

² D'autres regroupements sont également actifs et reçoivent un appui léger du BCI : les vice-doyens exécutifs, les vice-doyens à la recherche, les responsables de la vie étudiante dans les facultés de médecine.

³ Par exemple : Collège des médecins du Québec, fédérations de médecins (FMOQ, FMSQ, FMRO) et associations de spécialistes, fédération et associations québécoises d'étudiants en médecine, Association des facultés de médecine du Canada, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Collège des médecins de famille du Canada, Défense nationale du Canada, etc.

c) Autres services rendus et produits livrés

Appui, aide à la concertation et rencontres avec divers intervenants œuvrant dans l'éducation médicale dans divers dossiers d'intérêt commun aux quatre facultés de médecine québécoises : version révisée du mémoire « Investir en santé pour prospérer et améliorer les soins » déposé dans le cadre de la consultation en vue de l'élaboration d'une Politique nationale sur la recherche et l'innovation, contrats concernant les inscriptions de candidats de l'extérieur du Québec dans les programmes de formation médicale de niveau doctoral au Québec, mise en place d'OPTILAB, aide à la diffusion de l'outil « Usage judicieux de 14 analyses biomédicales » de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), consultation du MSSS sur le concept de plan d'affaires clinico-administratif, consultation du MSSS en vue de l'élaboration de règles portant sur la formation complémentaire aux programmes de résidence en médecine spécialisée en lien avec le recrutement en établissement universitaire et non universitaire, désignation de représentants des facultés de médecine à plusieurs comités et groupes de travail, etc.

C.9.1 Conférence des vice-doyens aux études médicales de premier cycle des facultés de médecine québécoises (CVDPCFM)

a) Politique triennale des nouvelles inscriptions dans les programmes de formation doctorale en médecine

- Participation aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres de la Politique
- Appui aux processus d'admission et détection des admissions multiples
- Suivi de l'application de la bonification de la cote R accordée aux candidats des régions éloignées
- Production d'un rapport annuel sur les résultats de l'admission au doctorat en médecine destiné aux membres du CIQAM
- Suivi des attritions : calcul du remplacement des attritions dans les programmes de formation médicale de premier cycle
- Production de requêtes *ad hoc* en vue de répondre à certaines demandes ponctuelles en provenance de divers interlocuteurs
- Soutien à la concertation et à l'échange d'information entre les facultés qui doivent se partager équitablement les postes alloués aux contingents à l'intérieur des limites fixées par les politiques et les décrets annuels
- Participation, avec le MESRST et le MSSS, au Comité d'interprétation des politiques doctorales, au besoin

b) Portail national pour les stages électifs

- Arrimage du Portail national canadien de l'AFMC (actuellement en développement) avec le portail actuel du BCI pour la gestion des autorisations d'études hors établissement

c) Autres services rendus et produits livrés

- Élaboration et mise à jour d'un compendium des règles interfacultaires
- Mini-entrevues multiples francophones intégrées
- Projets de recherche en cours concernant les objectifs CLEO et SPLEO du Conseil médical du Canada

- Amélioration de l'accès à la résidence
 - Uniformisation des critères de sélection
 - Projet pilote dans quelques disciplines en processus d'élaboration par la CVDPCFM
 - Mise en commun avec la CVDFM

C.9.2 Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises (CVDFM)

a) Système d'information sur les résidents en médecine (RESMED)

Le nombre de postes de résidents en médecine est déterminé par décret gouvernemental depuis 1975. Les règles de gestion contenues dans les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale* qui accompagne le décret gouvernemental précisent que les universités doivent mettre à la disposition du gouvernement tous les renseignements requis aux fins du contrôle des dispositions de cette politique.

Depuis 1984, la CREPUQ (et désormais le BCI), à titre de mandataire des quatre établissements universitaires dotés d'une faculté de médecine, produit des rapports annuels sur l'état de la situation relative aux places rémunérées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) dans les programmes de formation médicale postdoctorale.

Des suivis de toutes les cohortes de résidents rémunérés par la RAMQ sont également effectués depuis 1992.

Au 30 juin 2014, le système d'information en médecine comptait 3 595 résidents inscrits dans les contingents régulier et particulier. Depuis sa constitution en 1984, 22 787 fiches ont été enregistrées dans cette base de données.

Chaque fiche comprend les informations pertinentes sur l'ensemble des résidents rémunérés par la RAMQ qui ont complété ou sont en train de compléter une formation médicale postdoctorale au Québec. Les données recensées sont les suivantes : nom et prénom, date de naissance, contingent, année et lieu d'obtention du diplôme de médecine, contingent, programme de résidence, année et contingent d'admission, cheminement (incluant les congés, changements de programme, prolongations de formation, formations complémentaires et les transferts de faculté) et la fin de formation (incluant les abandons, exclusions, décès et départs pour poursuivre une formation postdoctorale hors du Québec).

Le système d'information sur les résidents en médecine (RESMED) permet d'effectuer un suivi des admissions en résidence dans les contingents régulier et particulier en respectant le décret gouvernemental sur la formation médicale postdoctorale et les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*.

Ce système d'information permet de refléter en tout temps la situation actuelle de la formation médicale postdoctorale en tenant compte des admissions, changements de programme, formations complémentaires, prolongations de formation, transferts d'université, départs hors Québec, abandons, exclusions et décès.

Ainsi, le rapport intitulé *État de la situation relative aux places rémunérées par la RAMQ dans les programmes de formation médicale postdoctorale au 30 juin* est produit sur une base annuelle afin de répondre aux exigences de ce décret. Il dresse un bilan relatif, d'une part, aux effectifs rémunérés par la RAMQ en formation médicale postdoctorale pour les contingents régulier et particulier, par programme et par niveau, d'autre part au suivi des cohortes de résidents en médecine de famille et en spécialité.

Il importe enfin de souligner que la gestion des données de RESMED nécessite une concertation étroite avec les facultés de médecine et un suivi intensif des cheminements en résidence.

b) Mesures d'intégration des DHCEU dans les programmes de formation médicale postdoctorale

En concertation avec les différents intervenants impliqués, le BCI accompagne les facultés de médecine dans la poursuite de la mise en œuvre des différentes recommandations découlant des travaux réalisés par le *Groupe de travail pour favoriser une meilleure intégration des médecins DHCEU et visant à faciliter l'intégration des DHCEU dans la pratique médicale au Québec* :

- Détermination, au nom des quatre facultés de médecine québécoises, du contingent d'appartenance des DHCEU auquel sont admissibles les candidats pour la présentation de leurs demandes d'admission en résidence, selon les exigences des *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*
- Organisation de la Journée annuelle d'information destinée aux candidats DHCEU autorisés à présenter des demandes d'admission en résidence
- Gestion du Programme préparatoire à la formation médicale postdoctorale — financé par le MSSS — visant à faciliter la transition des DHCEU admis en résidence vers les études médicales postdoctorales. Ce programme comprend une formation théorique et des stages d'immersion clinique
- Participation aux travaux conjoints du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CEDIS) et des facultés de médecine

c) Autres services rendus et produits livrés

- Participation aux travaux de la Table de concertation permanente sur la planification des effectifs médicaux et à son Comité du suivi en vue de l'adoption annuelle par le Conseil des ministres des *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*
- Élaboration d'une répartition théorique des places disponibles en résidence dans les programmes de spécialités pour une cohorte déterminée
- Cueillette des données sur les admissions en résidence auprès des établissements universitaires québécois dotés d'une faculté de médecine et auprès du Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS)
- Suivi des admissions en résidence en respectant le décret gouvernemental sur la formation médicale postdoctorale et les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale*; production de divers rapports
- Soutien à la concertation et à l'échange d'information entre les facultés qui doivent se partager équitablement les postes d'entrée en résidence à l'intérieur des limites fixées par les politiques et les décrets annuels
- Élaboration et mise à jour d'un compendium des règles interfacultaires
- Validation des données sur les admissions et les cheminements auprès des établissements universitaires québécois dotés d'une faculté de médecine
- Gestion des demandes de formation complémentaire adressées par les résidents en médecine et autorisées par le MSSS en adéquation avec les règles établies
- Production semi-annuelle de bilans des possibilités pour les demandes de changement de programme présentées par les résidents
- Production de requêtes *ad hoc* en vue de répondre à certaines demandes ponctuelles en provenance de divers interlocuteurs
- Participation, avec le MESRST et le MSSS, au Comité d'interprétation des *Modalités postdoctorales*, au besoin

C.10 La Commission d'évaluation des projets de programmes

Mise sur pied à la fin des années 1980, au terme de négociations entre le gouvernement du Québec et les universités, la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du BCI constitue une étape essentielle du cheminement d'un nouveau programme de grade. Avant d'offrir un nouveau programme d'études conduisant à un grade de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, les universités québécoises soumettent leur projet visant l'ouverture de tels programmes à la CEP. Ce cheminement est présentement fondé sur un partage des responsabilités entre le gouvernement et les universités : les universités évaluent, par un mécanisme collectif et indépendant, la qualité des nouveaux programmes, et le MESRST évalue la pertinence et l'opportunité des nouveaux programmes.

La CEP compte huit membres, tous professeurs, et jouit d'une autonomie complète dans ses travaux. Les *Avís* de la Commission ne sont soumis à l'approbation d'aucune instance. Dans le respect de l'autonomie des universités, ils sont transmis directement à l'établissement concerné.

La Commission consulte, pour chaque projet qu'elle évalue, un certain nombre d'experts — en général trois — dont l'activité se situe dans le champ d'études du programme proposé et qui sont en mesure de porter un regard véritablement éclairé et indépendant sur le contenu du programme que l'université se propose d'offrir. C'est à la lumière des analyses des experts consultés que la CEP rend ensuite son *Avís* sur le projet. Lorsqu'elle recommande l'acceptation d'un projet, elle le fait habituellement en assortissant son *Avís* de conditions et de suggestions, lesquelles ont pour objectif d'améliorer le projet soumis et de garantir que le programme, une fois offert, permettra à l'étudiant qui s'y inscrira de recevoir une formation de qualité.

La Commission examine certains projets selon une procédure dite « modulée ». Cette procédure peut être utilisée quand l'université qui propose le projet a déjà, dans une certaine mesure, fait preuve de sa capacité à offrir un programme dans le domaine d'études visé, par exemple si le nouveau programme proposé est fondé sur une quantité importante de cours déjà offerts dans le cadre de programmes existants.

Les projets de programmes qui ont reçu un avis favorable de la CEP sont ensuite transmis par l'établissement promoteur au Comité des programmes universitaires du MESRST, qui en évalue l'opportunité.

La CEP s'est penchée sur 21 projets de programmes en 2013-2014. De ce nombre, 19 ont été étudiés selon la procédure complète (trois programmes de baccalauréat, dix de maîtrise et six de doctorat) et deux selon la procédure modulée (soit un programme de baccalauréat et un programme de doctorat).

La CEP demeure, en 2013-2014, un des rouages principaux du système d'assurance qualité des programmes mis en place par les universités québécoises. Ce système continue d'attirer l'attention des intervenants du domaine de l'évaluation partout dans le monde, comme en témoignent les demandes de présentation des caractéristiques du système d'évaluation québécois qui sont régulièrement transmises au BCI par des délégations étrangères et par des organismes internationaux.

C.11 La Commission de vérification de l'évaluation des programmes

* Note : les travaux de cette Commission sont présentement suspendus *

Au Québec, l'évaluation périodique des programmes d'études universitaires relève de la responsabilité de chaque établissement. Cependant, les universités québécoises ont convenu d'élaborer leur processus d'évaluation respectif de façon concertée dans le cadre de la CREPUQ. C'est ainsi que fut adoptée, en 1991, dans une perspective d'imputabilité, la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*. Celle-ci comporte un cadre de référence qui définit les normes et les conditions de bonne pratique que les processus d'évaluation périodique des universités québécoises doivent respecter.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) découle de l'adoption de cette politique-cadre. Ses membres, nommés par le Conseil d'administration de la CREPUQ, sont des personnalités respectées connaissant bien le milieu universitaire et pouvant effectuer leur travail en toute indépendance, sans conflit d'intérêts ni apparence de conflit.

Le mandat de la CVEP consiste à vérifier la conformité des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la Politique. Pour ce faire, la Commission jouit d'une autonomie pleine et entière. Les recommandations qu'elle a formulées au cours des deux premiers cycles de vérification s'adressaient à l'établissement concerné et n'étaient assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

Au terme de la première ronde de travaux de vérification, qui s'est déroulée de 1991 à 1999, la CREPUQ a apporté des ajustements au libellé de la Politique. À la suite de leur adoption par le Conseil d'administration, un Guide d'application de la Politique a été préparé et rendu public au mois de mai 2004.

La Commission a terminé son deuxième cycle de vérification au printemps 2008. Elle a procédé à la vérification des politiques et des pratiques des 17 établissements universitaires québécois.

Dans son *Rapport sur le Deuxième cycle de vérification de l'évaluation périodique des programmes (2001-2008)*, paru en avril 2008, la Commission recommandait « d'entreprendre un troisième cycle de vérification d'une durée d'au plus quatre ans, en utilisant une méthode qui tienne compte de la situation de l'évaluation périodique dans chaque établissement ». C'est dans ce contexte que la CVEP a démarré, en décembre 2008, son troisième cycle de vérification.

Lors de ce dernier cycle, couvrant la période 2008 à 2012, la Commission a mis l'accent sur les trois cibles suivantes : 1) la planification et le calendrier de réalisation des travaux d'évaluation; 2) l'évaluation des programmes de grade de type particulier (interuniversitaires, internationaux, interprovinciaux, ou offerts entièrement à distance); et 3) le suivi donné par les établissements aux recommandations adoptées au terme des évaluations périodiques de programmes. À l'issue de ce troisième cycle, la Commission a rédigé un rapport qui établit des constats sur l'évaluation des programmes de grade aux trois cycles d'études, ainsi que des analyses globales et transversales sur les trois objets de vérification retenus. Son rapport a été déposé en avril 2013.

Dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu les 25 et 26 février 2013, de la publication du rapport Corbo⁴ et de la volonté exprimée par le gouvernement de mettre en place un Conseil national des universités (CNU), les travaux de la CVEP ont été suspendus jusqu'à nouvel ordre. Pour mémoire, l'énoncé de mission du CNU prévoit notamment que ce dernier devra « concourir à l'évaluation de la qualité des activités universitaires, notamment la formation aux trois cycles et la recherche, et d'en témoigner publiquement » (page 13).

⁴ *Rapport du chantier sur un Conseil national des universités. Pour mieux servir la cause universitaire au Québec : Le Conseil national des universités.* Gouvernement du Québec, MELS, juin 2013.

